CENSURE
DE
LA SACRÉE
FACULTÉ
DE
THEOLOGIE
DE PARIS,

Portée contre les Propoſitions extraites des Livres intitulés

Nouveaux Memoires ſur l'Etat preſent de la Chine.

Hiſtoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine.

Lettre des Cérémonies de la Chine.

DANS l'Aſſemblée ordinaire de la Sacrée Faculté de Paris, tenuë en la Maiſon de Sorbonne, l'an de Nôtre Seigneur mil ſept cent, le premier jour de Jüillet; aprés qu'on eut célebré ſolemnellement, ſelon la coûtume, la Meſſe du S. Eſprit, M. Salomon PRIOUX Docteur de la même Faculté, & de la

Societé de Sorbonne, ayant deferé à la Sacrée Faculté quelques Livres composez en François, & imprimez sous ces titres,

NOUVEAUX MEMOIRES SUR L'ETAT PRESENT DE LA CHINE. *imprimez à Paris chez Jean Anisson en 1696. & 1697.*

HISTOIRE DE l'EDIT DE L'EMPEREUR DE LA CHINE, *imprimée par le même Jean Anisson en* 1698.

LETTRE SUR LES CEREMONIES DE LA CHINE, *imprimée à Liege chez Daniel Moumal en* 1700.

Où il prétendoit qu'étoient contenuës certaines Propositions qui meritoient d'être censurées par la Faculté : On choisit à la requisition de Nôtre tres-sage Maistre GUILLAUME LE BAS , Syndic de la même Faculté, huit Docteurs, qui avec M. le Doyen, & M. le Syndic, auroient soin de lire & d'examiner diligemment & exactement les Livres qu'on vient de nommer & d'en faire leur raport à la Faculté.

Les Docteurs s'étant appliquez à cet Examen dans plusieurs Assemblées particulieres, tenuës en la Maison de la Faculté pendant le mois de Juillet ; le second jour d'Août de la même année, le plus ancien de Messieurs les Députez rapporta ce qui avoit été fait par eux, & présenta quelques Propositions tirées des Livres qui ont été nommez, lesquelles Nos tres-sages Maîtres les Députez avoient jugé d'un commun accord devoir être condamnées, & marqua en même-temps les Qualifications de la Censure, dont ils croyoient qu'elles devoient être notées.

Ce rapport aïant été oüi, & deux Assemblées s'étant tenuës pour ce sujet le second & le troisiéme jour

du mois d'Août, la Sacrée Faculté resolut qu'on feroit imprimer un Memoire des Propositions dont il s'agissoit, sans y mettre les Qualifications de la Censure, & qu'on le distribüeroit à tous les Docteurs. On indiqua l'Assemblée prochaine au dix-septiéme jour du même mois d'Août, afin que la Sacrée Faculté deliberât sur les Propositions renfermées dans le Memoire. Ce jour-là on commença par écouter quelques-uns de Nos tres-sages Maîtres les Députés, & Trente Assemblées s'étant faites depuis, où Cent soixante Docteurs ont dit leur sentiment; Enfin le dix-huitiéme jour du mois d'Octobre de la même année, la Sacrée Faculté a jugé qu'il falloit condamner les Propositions dont on a parlé, & les a en effet condamnées de la maniere suivante.

I.

LE peuple de la Chine a conservé prés de deux mille ans * la connoissance du veritable Dieu, & l'a honoré d'une maniere qui peut servir d'exemple & d'instruction même aux Chrétiens. *Memoires de la Chine Tom.* 2. *p.* 141. *de la premiere édition &* 114. *de la troisiéme.*

CENSURE.

CETTE PROPOSITION EST FAUSSE, TEMERAIRE, SCANDALEUSE, ERRONE'E, INJURIEUSE A LA SAINTE RELIGION CHRÊTIENNE.

* Plus de deux mille ans. *Mém. de la Chine, tom.* 1. *p.* 118. *de la troisiéme Edition.* Long-tems aprés Confucius, *ibid. p.* 119. qui naquit 483. ans avant la venuë de notre Seigneur, *ibid. t.* 1. *p.* 326. & vécut soixante & treize ans, *ibid. p.* 336. de sorte que la Chine n'est devenuë Idolâtre que cinq ou six cens ans avant Jesus-Christ. *Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine, p.* 103. Et même qu'aprés Jesus-Christ, *Ad virum nobilem.*

II.

Si la Judée a eu l'avantage de consacrer (un Temple à Dieu) plus riche & plus magnifique, sanctifié même par la présence & par les prieres du Redempteur, ce n'est pas une petite gloire à la Chine, d'avoir sacrifié au Createur, dans le plus ancien Temple de l'Univers. *Ibid p.* 134. & 135. *de la premiere édition* & 109. *de la troisiéme.*

CENSURE.

CETTE PROPOSITION EST FAUSSE ET TEMERAIRE.

III.

LA MORALE DES CHINOIS PARUT AUSSI PURE QUE LA RELIGION. *Lettre sur les Ceremonies de la Chine.* page 32.

La Chine a pratiqué les Maximes LES PLUS PURES DE LA MORALE, tandis que l'Europe & presque tout le reste du monde étoit dans l'erreur & dans la corruption. *Memoires de la Chine Tom.* 2. *p.* 146. & 147. *de la prem. édit.* & 118. & 119. *de la troisiéme.*

La connoissance du vray Dieu qui avoit duré plusieurs siecles aprés le Regne de l'Empereur Kam-Vam, & même fort probablement long-temps aprés Confucius, ne se conserva pas toûjours dans cette premiere pureté : l'Idolatrie s'empara enfin des esprits, & les mœurs devinrent si corrompuës, que LA FOY n'étant plus qu'une occasion d'un plus grand mal, fut peu à peu ôtée (aux Chinois) par un juste jugement de Dieu. *Ibid. p.* 148. *de la prem. édit.* & 120. *de la troisiéme.*

Outre LE CULTE INTERIEUR qui étoit recom-

mandé on s'attachoit avec ſcrupule juſqu'aux moindres ceremonies exterieures. *ibid. p.* 141. & 142. *de la prem. édit.* & 114. *de la troiſiéme.*

Tçhouen-Hio cinquiéme Empereur de la Chine, nomma DES PRESTRES OU DES MANDARINS ECCLESIASTIQUES en diverſes Provinces, pour préſider aux Sacrifices. *ibid. p.* 135. *de la prem. édit.* & 109. *de la troiſiéme.*

Confucius dit à ſon Fils : LES SAINTS ſe ſont d'abord appliquez aux choſes les plus aiſées. *ibid. Tom.* 1. *p.* 431. *de la prem. édit.* & 347. *de la troiſiéme.*

Un Philoſophe du pays lui dit un jour (à Confucius) Vous qui étes le petit-fils d'un SAINT. *ibid. p.* 421. *de la prem. edit.* & 339. *de la troiſieme.*

Confucius tâchoit en tout d'imiter ſon Ayeul, qui vivoit pour lors à la Chine EN ODEUR DE SAINTETE'. *ibid. p.* 406. *de la prem. edit.* & 327. *de la troiſieme.*

Confucius étant mort, il fut pleuré de tout l'Empire, qui dés ce temps-là l'honora comme UN SAINT. *ibid.* p. 418. *de la premiere édition*, & 336. *de la troiſiéme.*

Son humilité & ſa modeſtie donneroient lieu de croire, que ce n'a pas été un pur Philoſophe, formé par la raiſon, mais UN HOMME INSPIRE' DE DIEU, pour la réforme de ce nouveau Monde. *ibid. p.* 476. *de la prem. edition*, & 335. *de la troiſieme.*

On raconte dans l'Hiſtoire, que l'Imperatrice femme de TIKO Roy de la Chine, étant ſterile, demanda à Dieu des enfans avec une ſi grande ferveur durant le temps du Sacrifice, qu'elle conçut peu de jours aprés & accoucha dans la ſuite d'un fils celebre par quaran-

te Empereurs conſecutifs que ſa famille donna à la Chine. *ibid. Tom.* 2. *p.* 135. *de la prem. édition &* 109. *de la troiſiéme.*

Cette Piété du Prince toucha le Ciel, l'air ſe chargea de nuages, & une pluïe univerſelle qui tomba ſur l'heure, donna en ſon temps à tout l'Empire une abondante recolte. *Ibid. p.* 145. *de la prem. edit. &* 117. *de la troiſieme.*

Vou-Vam Fondateur de la troiſiéme Race, offroit luy-même des Sacrifices ſelon l'ancienne coûtume; & ſon Frere..... le voïant un jour en danger de mourir, ſe proſterna devant la Majeſté divine pour en obtenir la guériſon...... Pour moy, Seigneur, ajoûta ce bon Prince, je ſuis peu utile en ce monde; s'il vous faut une Victime, je vous offre de tout mon cœur ma vie en Sacrifice, pourvû que vous conſerviez mon Maître, mon Roy & mon Frere. L'Hiſtoire aſſure qu'il fut exaucé, & qu'il mourut en effet après ſa Priére.

Exemple qui prouve manifeſtement, que non-ſeulement L'ESPRIT DE LA RELIGION s'étoit conſervé parmy ces Peuples (Chinois), mais qu'on y ſuivoit encore LES MAXIMES DE LA PLUS PURE CHARITÉ, QUI EN FAIT LA PERFECTION ET LE CARACTERE. *Ibid. pag.* 137. *&* 138. *de la premiere édition &* 111. *de la troiſiéme.*

Ces Peuples (Chinois) anciennement ſi ſages, ſi pleins DE LA CONNOISSANCE, & ſi je l'oſe dire, DE L'ESPRIT DE DIEU. *ibid. p.* 183. *de la prem édition &* 148. *de la troiſiéme.*

CENSURE.

LA DOCTRINE renfermée dans ces Propo-

ſitions; Sçavoir, Que la Chine a conſervé durant plus de deux mille ans la pureté de la Morale, la Sainteté des Mœurs, la Foy, le Culte de Dieu interieur & exterieur, des Prêtres, des Sacrifices, des Saints, & des hommes inſpirez de Dieu, des Miracles, l'eſprit de Religion, la plus pure Charité qui eſt la perfection & le caractere de la Religion, & ſi j'oſe le dire (ajoûte l'Autheur) l'eſprit de Dieu: CETTE DOCTRINE, EST FAUSSE, TEMERAIRE, SCANDALEUSE, IMPIE, CONTRAIRE A LA PAROLE DE DIEU, HÉRETIQUE, RENVERSANT LA FOI ET LA RELIGION CHRÊTIENNE, RENDANT INUTILE LA VERTU DE LA PASSION, & DE LA CROIX DE JESUS-CHRIST.

IV.

Quoiqu'il en ſoit dans la ſage diſtribution des graces, que la Providence Divine a faite parmi les nations de la terre, la Chine n'a pas ſujet de ſe plaindre, puiſqu'il n'y en a aucune, qui en ait été plus conſtamment favoriſée. *Memoires de la Chine, Tom.* 2. *p.* 147. *&* 148. *de la prem. édition &* 119. *de la troiſiéme.*

CENSURE.

CETTE PROPOSITION EST FAUSSE, TEMERAIRE, ERRONÉE, ET CONTRAIRE A LA PAROLE DE DIEU.

V.

Qu'au reſte il ne falloit pas que Sa Majeſté (Chinoiſe) regardât la Religion Chrétienne comme une Religion étrangere, puiſqu'elle étoit la même dans ſes principes & dans ſes points fondamentaux, que l'ancienne Religion, dont les Sages & les premiers Empereurs de la Chine faiſoient Profeſſion, adorant le même Dieu que les Chrétiens adorent, & le reconnoiſſant auſſi

bien qu'eux pour le Seigneur du Ciel & de la Terre. *Hiſtoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine*, *liv.* 2. *pag.* 104.

CENSURE.

CETTE PROPOSITION EST FAUSSE, TEMERAIRE, SCANDALEUSE ET ERRONE'E.

De plus la Sacrée Faculté declare qu'elle ne pretend nullement approuver le reſte de ce qui eſt contenu dans les Livres qui ont été nommez. FAIT en Sorbonne ce dix-huitiéme jour d'Octobre : Releu, & confirmé le dix-neuvieme du même mois, de l'An de Nôtre Seigneur mil ſept cent.

Par ordre de M.M. les Doyen & Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris.

DE CHAMP-VEILLE,
Greffier de ladite Faculté.

Case
Wing
folio
.Z
144
.A1
v. 2
no. 101

THE NEWBERRY LIBRARY